

Non au report de l'âge de la retraite à 65 ans !

15 mars 2022

Communiqué
Le 15 mars 2022

Non au report de l'âge de la retraite à 65 ans !

Ce que donc le président n'a pu faire, le candidat le promet. Confronté à l'opposition massive du mouvement social fin 2019 et à la crise pandémique, Emmanuel Macron a dû stopper son projet de réforme du système des retraites, la mère des réformes comme il le prétendait à l'époque. Depuis, celui-ci ne cesse de tenter de la remettre sur l'établi. Il n'y a donc aucune surprise dans l'annonce du candidat Macron. Ayant visiblement abandonné son idée de réforme à points dite systémique, au moins pour l'instant, il avance donc le paramètre de l'âge légal de départ qu'il compte, comme d'autres candidat-es, faire reculer une fois réélu, de 3 ans. Il passerait donc de 62 à 65 ans et la réforme serait étalée sur 9 ans, soit 4 mois en plus par classe d'âge, chaque année, jusqu'à la génération née en 1969. Rappelons qu'en 2017, le même s'était refusé à reculer l'âge de départ en retraite « tant que le problème du chômage ne sera pas réglé ».

Pourtant l'équilibre des comptes n'est absolument pas en danger, il suffit pour l'Etat d'y consacrer les financements nécessaires. En 2021 la quarantaine de régimes existants devraient en effet afficher un déficit inférieur à 10 milliards d'euros et ce malgré la crise liée à la pandémie. Et selon le COR, les dépenses reviendront rapidement à 13,7 % du PIB et même diminuer à partir de 2030. Dès lors reporter l'âge de départ n'a que peu d'utilité sur un simple plan financier.

En revanche reporter l'âge légal de départ à 65 ans et donc allonger la durée du temps de travail, c'est déjà empêcher beaucoup de jeunes d'accéder à l'emploi, c'est faire travailler les femmes encore plus longtemps pour pouvoir espérer une retraite à taux plein. De plus, c'est alourdir les autres comptes sociaux. A partir de 60 ans, la tranche d'âge des travailleurs-euses en France est l'une des moins actives des pays de l'OCDE. Beaucoup sont au chômage, en invalidité ou au RSA : reporter l'âge de départ c'est donc prolonger d'autant l'attribution des allocations chômage et minimas sociaux. Ce qui fait que les économies projetées sont en bonne partie rognées par ces effets dit de « bord ». Aggraver les comptes de l'assurance chômage, ça offre la possibilité d'en tirer prétexte pour la réformer et dégrader encore plus les indemnités et les droits pour y accéder ! C'est aussi avoir un discours qui va à l'encontre de la réduction du temps de travail, vraie solution contre le chômage !

Le report de l'âge de départ, c'est donc une vraie régression sociale ! Selon le COR, la durée de vie moyenne à la retraite s'est raccourcie depuis la génération 1949 avec l'espoir de passer 26,3 ans en retraite. La réforme Macron va toucher la génération 1961 et, à partir de la génération 1972, la durée moyenne passée à la retraite diminuera encore de près de 3 ans.

Cette annonce est aussi un manque idéologique pour le candidat Macron qui prouve ainsi à son électoral sa capacité à faire des économies sur les comptes sociaux sans pour autant augmenter les taux de cotisations notamment patronaux ni remettre en cause les exonérations de charges sociales. Et comme toujours ce seront les pauvres et les plus précaires, en particulier les femmes et celles et ceux qui exercent les métiers les plus pénibles qui en paieront le prix le plus lourd. S'il est élu, Macron a annoncé que cette réforme ferait partie des premières de son quinquennat : il s'appuiera pour ce faire sur la « légitimité » résultant de son élection arguant que le débat aura déjà eu lieu.

L'Union syndicale Solidaires s'opposera à toute réforme de ce type et toutes les réformes néolibérales qui appauvrissent et pillent les richesses des travailleur-euses au profit d'une caste de plus en plus riche.

Aujourd'hui et demain nous combattons pour la justice sociale !

Ce que donc le président n'a pu faire, le candidat le promet. Confronté à l'opposition massive du mouvement social fin 2019 et à la crise pandémique, Emmanuel Macron a dû stopper son projet de réforme du système des retraites, la mère des réformes comme il le prétendait à l'époque. Depuis, celui-ci ne cesse de tenter de la remettre sur l'établi. Il n'y a donc aucune surprise dans l'annonce du candidat Macron. Ayant visiblement abandonné son idée de réforme à points dite systémique, au moins pour l'instant, il avance donc le paramètre de l'âge légal de départ qu'il compte, comme d'autres candidat-es, faire reculer une fois réélu, de 3 ans. Il passerait donc de 62 à 65 ans et la réforme serait étalée sur 9 ans, soit 4 mois en plus par classe d'âge, chaque année, jusqu'à la génération née en 1969. Rappelons qu'en 2017, le même s'était refusé à reculer l'âge de départ en retraite « tant que le problème du chômage ne sera pas réglé ».

Pourtant l'équilibre des comptes n'est absolument pas en danger, il suffit pour l'Etat d'y consacrer les financements nécessaires. En 2021 la quarantaine de régimes existants devraient en effet afficher un déficit inférieur à 10 milliards d'euros et ce malgré la crise liée à la pandémie. Et selon le COR, les dépenses reviendront rapidement à 13,7 % du PIB et même diminuer à partir de 2030. Dès lors reporter l'âge de départ n'a que peu d'utilité sur un simple plan financier.

En revanche reporter l'âge légal de départ à 65 ans et donc allonger la durée du temps de travail, c'est

déjà empêcher beaucoup de jeunes d'accéder à l'emploi, c'est faire travailler les femmes encore plus longtemps pour pouvoir espérer une retraite à taux plein. De plus, c'est alourdir les autres comptes sociaux. A partir de 60 ans, la tranche d'âge des travailleurs-euses en France est l'une des moins actives des pays de l'OCDE. Beaucoup sont au chômage, en invalidité ou au RSA : reporter l'âge de départ c'est donc prolonger d'autant l'attribution des allocations chômage et minimas sociaux. Ce qui fait que les économies projetées sont en bonne partie rognées par ces effets dit de « bord ». Aggraver les comptes de l'assurance chômage, ça offre la possibilité d'en tirer prétexte pour la réformer et dégrader encore plus les indemnités et les droits pour y accéder ! C'est aussi avoir un discours qui va à l'encontre de la réduction du temps de travail, vraie solution contre le chômage !

Le report de l'âge de départ, c'est donc une vraie régression sociale ! Selon le COR, la durée de vie moyenne à la retraite s'est raccourcie depuis la génération 1949 avec l'espoir de passer 26,3 ans en retraite. La réforme Macron va toucher la génération 1961 et, à partir de la génération 1972, la durée moyenne passée à la retraite diminuera encore de près de 3 ans.

Cette annonce est aussi un marqueur idéologique pour le candidat Macron qui prouve ainsi à son électorat sa capacité à faire des économies sur les comptes sociaux sans pour autant augmenter les taux de cotisations notamment patronaux ni remettre en cause les exonérations de charges sociales. Et comme toujours ce seront les pauvres et les plus précaires, en particulier les femmes et celles et ceux qui exercent les métiers les plus pénibles qui en paieront le prix le plus lourd. S'il est élu, Macron a annoncé que cette réforme ferait partie des premières de son quinquennat : il s'appuiera pour ce faire sur la « légitimité » résultant de son élection arguant que le débat aura déjà eu lieu.

L'Union syndicale Solidaires s'opposera à toute réforme de ce type et toutes les réformes néolibérales qui appauvrissent et pillent les richesses des travailleur-euses au profit d'une caste de plus en plus riche.

Aujourd'hui et demain nous combattons pour la justice sociale !

Le communiqué en PDF



- Emplacement : PRESSE > Communiqués >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Non-au-report-de-l-age-de-la-retraite-a-65-ans>